Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 4 (1891)

Artikel: Un épisode inédit de la Guerre de Trente ans dans l'Evêché de Bâle
Autor: Chèvre, F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684372

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un épisode inédit de la Guerre de Trente ans

dans l'Evêché de Bâle.

Le massacre de la garnison française (13 octobre 1635), avait été suivi de l'occupation du château de St-Ursanne par les impériaux de Collorédo. La nouvelle garnison était aux ordres d'un baron de Reinach.

Or, moins de deux ans après, le comte de Grandcey était nommé par Louis XIII gouverneur de Montbéliard. Une des premières préoccupations de Grandcey fut de chasser du château de St-Ursanne la garnison impériale et d'y réinstaller une compagnie de Francs-Suédois. Ce qui eut lieu effectivement dès le printemps de l'année 1637. Il en coûta la vie à l'héroïque Louis Boichat, défenseur du château, et la ville fut mise au pillage.

L'année n'était pas écoulée, que St-Brais, ruiné par la compagnie française de d'Ailly, vit toutes ses maisons réduites en cendres. C'étaient les adieux de cette aimable troupe aux habitants de cet infortuné village.

On comprend que le maire de cette localité, François Boisson, après ce désastre, ne fût guère en état de payer l'année suivante, au major de Longchamp, commandant de place à St-Ursanne, la contribution de guerre imposée à St-Brais. Il est vrai qu'elle ne s'élevait qu'à la somme de quinze livres, mais c'était plus que ne comportait les ressources d'une population ruinée et incendiée.

D'ailleurs, le maire Boisson avait pris la fuite, ou plutôt s'était réfugié, avec la plupart de ses administrés, dans les villages des Franches-Montagnes, en attendant l'heure de relever St-Brais de ses cendres.

De son côté, le major Longchamp voulait bon gré mal gré le montant de sa contribution.

Ne sachant plus à qui s'en prendre, que fait le commandant? Il somma le maître-bourgeois de St-Ursanne d'avoir à payer la somme en question, et cela en lieu et place du maire de St-Brais. Le maître-bourgeois, Ursanne Migy, essaya en vain de démontrer à Longchamp l'iniquité de ses prétentions. Pour toute réponse, le major, le fait arrêter par ses sbires. Il l'enferme au château de St-Ursanne, puis le fait transporter comme ôtage au château de Porrentruy.

Ce procédé sommaire émut de douleur les habitants de St-Ursanne. Voyant que toutes ses réclamations n'aboutissaient qu'au plus grossier refus, le magistrat de la ville finit par consentir au payement injuste des 15 livres d'imposition militaire.

A ce prix, on put enfin rendre à la liberté le maître-bourgeois Migy.

C'est ce que constatent les lignes suivantes, que nous lisons dans les comptes de la ville, rendus par le maître-bourgeois Xavier Billieux, pour l'année 1638:

« Item déborsez 15 livres pour l'allibération du maistre-bourgeoys Ursanne Migy, comme prisonnier qu'il estait causant les contributions dehües à mons. le major par le mayre Françoys Boysson de St-Brais, absent. »

(Compte de 1638, manuscrit in-folio, page 3, aux archives de la ville de St-Ursanne).

Remarquons que le successeur du major Longchamp eut recours au même procédé en 1641, à l'égard du maître-bourgeois Baptiste Migy. Ce nouveau commandant se nommait M. de St. Michiel. (Compte de 1641).

F. Chèvre, curé-doyen.